

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Budget des dépenses 2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) Les rapports sur les plans et les priorités (RPP) sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) Les rapports ministériels sur le rendement (RMR) rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC) Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone: 1-800-635-7943

Site Internet: http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2001-III-77

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Budget des dépenses 2000-2001

Rapport sur les plans et les priorités

Le très honorable Jean Chrétien Premier ministre du Canada

Table des matières

Section I:	Message de la présidente					
	A.	Message				
	В.	Déclaration de la direction				
Section II:	Vue d'ensemble du Ministère5					
	A.	Mandat, rôles et responsabilités				
	В.	Objectifs du ministère ou du programme	6			
	C.	Facteurs externes influant sur le Comité	6			
	D.	Les dépenses prévues du ministère	9			
Section III:	Plans, résultats et ressources					
	A.	Dépenses prévues nettes (en milliers de dollars) et				
		équivalents temps plein (ETP)	11			
	В.	Objectif du secteur d'activité				
	C.	Description du secteur d'activité	11			
	D.	Engagements clés en matière de résultats, résultats				
		escomptés, activités et ressources connexes	11			
Section IV:	Infor	mation financière	15			
		Tableau 1. Coût net du programme pour 2000-2001	15			
Section V:	Autr	es renseignements	17			
		Lois et règlements				

Section I : Message de la présidente

La présidente du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité L'honorable Paule Gauthier, C.P., O.C., C.R.

Α. Message

Au sein du gouvernement du Canada, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) est unique en ce sens que son travail consiste presque exclusivement à scruter et à surveiller les actions d'un autre organisme gouvernemental. Ses membres sont choisis par voie de consultation et en toute objectivité politique, puis investis du pouvoir extraordinaire d'enquêter sur les activités du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). La loi interdit au Comité de révéler au public une grande partie de ce que ce pouvoir d'enquête lui permet d'apprendre et pourtant, la confiance du public dans ses efforts est le fondement même de son travail.

Ces particularités plutôt inusitées tiennent directement à la responsabilité que le Parlement a conférée au CSARS : surveiller le service de sécurité du Canada dans l'exercice des tâches qui lui sont confiées, soit protéger les intérêts du Canada et veiller à la sécurité des Canadiens.

Au seuil de ce nouveau millénaire, nous reconnaissons qu'un service de sécurité et de renseignement efficace est essentiel pour préserver le bien-être des Canadiens et protéger le Canada contre de dangereuses menaces, qui sont bien réelles. Les menaces ont changé : elles sont plus complexes, plus nombreuses et plus difficiles à cerner qu'avant. Nous sommes tout aussi conscients, toutefois, qu'il faut obliger à rendre compte les organismes comme le SCRS qui possèdent des pouvoirs intrusifs extraordinaires si l'on veut sauvegarder l'intégrité du processus démocratique au Canada et *montrer* que c'est là une préoccupation véritable.

Les Canadiens ont parfaitement raison de s'inquiéter de l'intrusion de l'État dans leur vie de tous les jours. Ils doivent avoir confiance que les activités auxquelles se livrent les organismes de renseignement afin de protéger la sécurité du Canada sont conformes à la loi. C'est dans ce contexte que le rôle du CSARS est devenu encore plus essentiel, plus crucial pour la paix d'esprit des Canadiens.

Ce qui caractérise toutes nos activités, c'est la nécessité de garder nos distances à l'égard du SCRS afin de demeurer impartiaux. Notre vigilance et, s'il y a lieu, nos critiques constructives,

peuvent provoquer des tensions entre les deux organismes. Nous croyons que ces tensions sont bénéfiques au bout du compte pour le Canada et pour tous les Canadiens.

Au Canada, l'histoire récente montre qu'un service de sécurité qui n'est pas l'objet d'un véritable examen externe ne saurait gagner ni garder la confiance de la population. Les autres membres du Comité et moi-même sommes persuadés que le CSARS pourra s'acquitter de cette tâche vitale au cours des prochaines années.

Au fil des années à venir, les deux principaux défis du Comité seront les suivants : le contexte évolutif de la sécurité internationale ainsi qu'une gestion financière responsable.

Les organismes occidentaux du renseignement de sécurité, qui veillaient autrefois à contrer la menace posée par l'ancien Pacte de Varsovie, s'occupent aujourd'hui d'un large éventail de menaces – anciennes et nouvelles. Cela a entraîné une réaffectation des ressources au SCRS et, par voie de conséquence, modifié les priorités et les ressources du Comité de surveillance. Nous avons récemment obtenu des ressources additionnelles pour maintenir notre rendement élevé tout en nous adaptant aux nombreux changements survenus aux plans international et national. Les membres et le personnel du CSARS s'emploieront, tout particulièrement au cours des prochaines années, à améliorer l'efficacité de la gestion opérationnelle et financière du Comité.

B. Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités de 2000-2001

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 2000-2001 (RPP) du

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement les mandat, priorités et stratégies du Comité et les résultats escomptés de l'organisation;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfaite des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

> Susan Pollak Directeur exécutif

> > février 2000

Section II : Vue d'ensemble du Ministère

A. Mandat, rôles et responsabilités

Le Comité tient ses pouvoirs de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, qui a été promulguée le 16 juillet 1984. Son Excellence le Gouverneur général en a nommé les premiers président et membres le 30 novembre 1984.

Le Comité est autorisé à établir la procédure à suivre et à engager un directeur exécutif et un effectif suffisant pour appuyer ses activités. De par la Loi, il est tenu de présenter un rapport annuel au solliciteur général du Canada qui doit, après l'avoir reçu, le déposer à son tour devant chaque chambre du Parlement dans les 15 premiers jours de séance. Le Comité peut aussi demander au SCRS, ou à l'inspecteur général nommé en vertu de la *Loi sur le SCRS*, d'examiner des activités particulières du Service et de lui en faire rapport.

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité remplit deux fonctions distinctes et différentes dans l'exécution de son mandat : il assure, du dehors, la surveillance du Service canadien du renseignement de sécurité et il scrute les plaintes formulées par des individus ou les rapports présentés par les ministres au sujet d'autorisations de sécurité, de dossiers d'immigration ou de citoyenneté ou d'autres questions qui font l'objet d'enquêtes du SCRS.

Examen externe du SCRS — Le Parlement a conféré au SCRS des pouvoirs extraordinaires lui permettant de s'immiscer dans la vie privée des terroristes et espions présumés. Pour protéger les droits et libertés des Canadiennes et des Canadiens, il a octroyé au CSARS le pouvoir de faire enquête sur les activités du SCRS pour s'assurer que celui-ci exerce ses pouvoirs dans la légalité et de façon appropriée. Dans ce rôle, le Comité a le pouvoir absolu d'examiner toute information touchant ces activités, quel qu'en soit le niveau de classification, exception faite des renseignements confidentiels du Cabinet.

Après avoir scruté les activités du SCRS, le Comité présente au Parlement un rapport dans lequel il précise si le Service se conforme aux lois et s'il protège efficacement la sécurité des Canadiens. Dans le cadre de ses activités régulières d'examen, il étudie chaque année des questions d'intérêt particulier, comme les enquêtes du SCRS dans les domaines de la criminalité transnationale, de la sécurité économique, de la prolifération des armes de destruction massive et des opérations menées sur les campus universitaires. Ces importantes études spéciales permettent au CSARS de formuler des observations approfondies sur les points susceptibles de faire problème.

Enquête sur les plaintes — Le deuxième rôle du Comité est de faire enquête sur les plaintes. Le CSARS examine ainsi toute plainte relative au refus d'une autorisation de sécurité à un fonctionnaire ou à un adjudicataire de l'État. Il enquête aussi sur les rapports ministériels concernant des dossiers d'immigration et de citoyenneté, certaines questions liées aux droits de

la personne et le crime organisé. Enfin, le Comité examine les plaintes formulées par le grand public au sujet de n'importe quelle activité du SCRS.

Certaines plaintes ont trait aux droits fondamentaux de la personne. Les refus d'autorisations de sécurité affectent l'emploi et les perspectives de carrière. Certaines mesures en matière de citoyenneté ou d'immigration peuvent entraîner l'expulsion des intéressés vers l'étranger. Le Comité doit donc veiller à ce que ces individus obtiennent autant d'information que possible, dans les limites permises par la sécurité nationale. Il doit en outre tout mettre en œuvre pour que chaque plaignant ait l'occasion d'être entendu, de présenter ses témoins et de faire valoir son point de vue.

B. Objectifs du ministère ou du programme

Assurer une surveillance externe de la façon dont le Service canadien du renseignement de sécurité exerce ses fonctions; et examiner les plaintes déposées par des particuliers ou les rapports présentés par des ministres relativement à des habilitations de sécurité ou à la sécurité nationale du Canada.

C. Facteurs externes influant sur le Comité

Exigences liées aux projets spéciaux — Le CSARS n'a que peu d'employés affectés à la recherche, mais ceux-ci n'en doivent pas moins scruter chaque année un grand nombre de dossiers pour faire rapport sur les activités d'enquête du SCRS au public canadien et au Parlement. La loi cerne aussi de vastes secteurs de l'action du Service qui doivent faire l'objet d'un examen permanent. Le Comité s'est en outre vu confier ou a entrepris de sa propre initiative de nombreux projets importants touchant des questions d'intérêt public, comme la tragédie d'Air India, l'affaire Boivin, l'affaire du Heritage Front et la collaboration du SCRS avec la Gendarmerie royale du Canada. Pour satisfaire aux exigences de ces enquêtes et ensuite répondre aux demandes d'information du Parlement à ce sujet, le Comité doit maintenir la capacité de réorienter les ressources en recherche vers les questions de premier plan, et cela, au pied levé et pour de longues périodes.

Évolution du contexte de la sécurité internationale — À l'examen des menaces à la sécurité nationale du Canada, il est manifeste que le contexte de la sécurité mondiale a beaucoup changé, les menaces persistantes pendant la guerre froide, comme l'espionnage par des services de renseignement, faisant place aux extrémismes nationalistes et religieux, qui se sont révélés beaucoup moins prévisibles. Le Comité a affecté des ressources à la recherche afin de déterminer si les mouvements et activités qui se dessinent, comme certains types d'espionnage économique et de criminalité transnationale, constituent des « menaces » à la sécurité du Canada au sens donné à ce terme dans la *Loi sur le SCRS*.

Attentes des clients — Le Comité a deux clients, le grand public et le Parlement, qui s'attendent tous deux à recevoir une évaluation annuelle complète de l'usage que le SCRS fait de ses pouvoirs. Le Parlement et le public en obtiennent une forme de « compte rendu » qui

peut servir à évaluer le rendement du Service de manière à sauvegarder sa capacité de protéger la sécurité nationale tout en maintenant la confiance du public dans le bon fonctionnement du système. Ces clients attendent en outre du Comité qu'il réagisse en temps opportun aux dossiers controversés.

Fréquence et complexité des plaintes et des rapports ministériels — Un facteur extérieur qui a une incidence sur la capacité du Comité de surveillance à s'acquitter de son mandat est le volume et la complexité des plaintes et des rapports ministériels qu'il reçoit. Le CSARS enquête sur toutes les plaintes formulées à l'égard des activités du Service (article 41 de la *Loi sur le SCRS*), sur les plaintes des personnes que le refus d'une autorisation de sécurité prive de la possibilité d'obtenir un emploi dans la fonction publique fédérale (article 42 de la *Loi sur le SCRS*), sur les rapports qui lui sont transmis en vertu de la *Loi sur la citoyenneté* ou de la *Loi sur l'immigration* et sur les questions portées à son attention en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

Comme les plaintes et les rapports ministériels exigent beaucoup de temps et entraînent d'importants frais judiciaires, une augmentation, même faible, de leur nombre peut grever lourdement le budget du Comité et entraver son fonctionnement. Même s'il est très difficile de prévoir le volume des plaintes et des rapports ministériels en raison de leur nature même, le Comité n'en prévoit pas moins une hausse du nombre des rapports qui seront présentés par suite de la modification apportée en 1993 à la *Loi sur l'immigration*. Cette modification a élargi la catégorie des individus à qui le statut d'immigrant peut être refusé du fait qu'ils ont déjà été mêlés à des actes terroristes. En dépit de la vigilance accrue qui s'exerce au moment du filtrage à l'immigration, des individus représentant une menace à la sécurité du Canada peuvent réussir à obtenir le statut de résident permanent. Tout rapport ministériel traitant de ces individus doit être présenté au Comité.

Adaptation du Comité au maintien des restrictions gouvernementales – Cela fait 15 ans que le Comité mène ses activités dans les limites des ressources établies en 1985. Le budget du CSARS comprend très peu de dépenses discrétionnaires, car son principal poste de dépense est constitué des traitements et avantages sociaux des membres de son personnel. Afin de respecter son budget de plus en plus maigre, le Comité a considérablement réduit ses dépenses ces dernières années, notamment pour ce qui est des services professionnels et des voyages. L'an dernier, toutefois, il a connu une hausse marquée et non discrétionnaire de ses affaires quasi-judiciaires (plaintes).

Programme des plaintes – Les enquêtes sur les plaintes étant la plus onéreuse des dépenses discrétionnaires, elles ont absorbé la majeure partie des effets des récentes compressions budgétaires. Pour faire face à ces compressions, le Comité a exécuté une plus grande partie de son travail à l'interne et a eu moins recours à des avocats de l'extérieur. Son personnel tient davantage de séances préparatoires pour mieux cerner les questions à traiter au cours des audiences.

En dépit de ces mesures, le Comité a siégé trois fois plus de jours en 1998-1999 qu'en 1997-1998 et il prévoit que sa charge de travail continuera d'augmenter à partir de 1999-2000. Cela grève particulièrement ses ressources.

Le Comité n'a aucun moyen de circonscrire le nombre des plaintes qu'il reçoit au cours d'une année. Nous nous attendons à recevoir le même nombre de plaintes ou de rapports ministériels au cours des deux prochains exercices qu'en 1998-1999 et 1999-2000. Non seulement le nombre de plaintes a augmenté mais, plus important encore, les affaires sont de plus en plus complexes. Nous allons affecter des ressources additionnelles à ce programme afin de nous assurer que les plaintes reçues par le CSARS soient examinées à temps.

Programme d'examen – Les voyages qu'effectuent les membres du Comité, tant dans diverses régions du Canada que dans d'autres pays désireux de bénéficier de l'expérience canadienne relative au processus de surveillance, ont aussi grevé de plus en plus ses ressources.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette situation. Avec la fin de la guerre froide et après l'effondrement du régime de l'apartheid en Afrique du Sud, notamment, les démocraties naissantes ont sollicité les conseils du Comité dans leurs efforts pour établir des institutions d'examen ou de surveillance de leurs organismes de renseignement. En 1999-2000, le CSARS a été l'hôte d'une conférence internationale des organismes de surveillance qui a fourni à des organismes canadiens et étrangers une occasion unique de profiter de l'expérience les uns des autres.

En outre, la forte multiplication des accords de partage de renseignements entre le SCRS et les organismes étrangers oblige le Comité à se renseigner sur les autres pays en question, à leur faire connaître ses fonctions et à envoyer des membres de son personnel faire la vérification des bureaux du Service à l'étranger.

Généralités – En 1999-2000, pour la première fois depuis 1997, l'effectif de chercheurs et de membres du Comité était complet. Cela est essentiel au CSARS pour remplir son mandat, mais cela a aussi entraîné une hausse de ses dépenses. De plus, tous les postes de chercheur ont été dotés en 1999 pour que le Comité mette en œuvre son ambitieux programme d'examen, ce qui a influé sur les ressources réservées aux salaires et aux voyages.

Il a fallu aussi faire d'importantes dépenses pour moderniser l'infrastructure informatique et acquérir du matériel sécuritaire pour les nouveaux membres du personnel. Le Comité a besoin de cette technologie coûteuse pour assumer ses fonctions et satisfaire aux exigences strictes en matière de sécurité qui lui sont imposées parce qu'il traite de l'information hautement classifiée.

Le CSARS estime que ces mesures lui permettront de s'acquitter aussi bien et peut-être mieux de ses responsabilités à l'égard du Parlement et du public.

Les dépenses prévues du ministère D.

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 1999-2000*	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
,				
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	1 928	1 405	1 405	1 405
Non-budgétaire du Budget	1)20	1 403	1 103	1 103
principal des dépenses (brut)	0	0	0	0
r		v		
Moins: Recettes disponibles	0	0	0	0
Total du Budget principal des	1 928	1 405	1 405	1 405
dépenses				
Rajustements**	0	860	860	860
Dépenses prévues nettes	1 928	2 265	2 265	2 265
Moins : Recettes non disponibles	0	0	0	0
Plus : Coût des services reçus				
sans frais	194	194	194	194
Coût net du programme	2 122	2 459	2 459	2 459
Équivalents temps plein	14	15	15	15

^{*}Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues nettes à la fin de l'exercice courant.

^{**} Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis la mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR) et des initiatives du budget.

Section III: Plans, résultats et ressources

A. Dépenses prévues nettes (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévisions de dépenses 1999-2000*	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
1 928 \$	2 265 \$	2 265 \$	2 265 \$
14 ETP	15 ETP	15 ETP	15 ETP

^{*} Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues nettes à la fin de l'exercice courant

B. Objectif du secteur d'activité

Assurer un examen externe de la façon dont le Service canadien du renseignement de sécurité s'acquitte de ses obligations et de ses fonctions et scruter les plaintes formulées par des individus ou les rapports présentés par les ministres au sujet d'autorisations de sécurité et de la sécurité nationale du Canada.

C. Description du secteur d'activité

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) assure deux types de services différents et distincts : il effectue un examen indépendant du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et il étudie les plaintes de particuliers ou les rapports de ministres concernant les habilitations de sécurité, l'immigration, la citoyenneté et d'autres questions touchant les enquêtes du SCRS.

D. Engagements clés en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes

Engagements clés en matière de résultats-

- S'assurer que le Parlement et le public sont convaincus de la rigueur du processus d'examen du CSARS et que, par voie de conséquence, ils sont certains que le SCRS utilise ses pouvoirs extraordinaires dans les limites de la légalité et d'une manière qui protège les droits civils des Canadiens le plus possible.
- S'assurer que le SCRS protège efficacement les Canadiens contre le terrorisme ou toute autre menace à la sécurité nationale.

- Fournir des rapports annuels et des études techniques de haute qualité.
- Ètre la source d'information indépendante la plus digne de confiance et la plus utilisée à propos des activités du SCRS.
- Examiner promptement les plaintes des individus et les rapports ministériels.
- Prendre des décisions judicieuses dans les cas de plainte et de rapport ministériel.

Résultats prévus-

Le Comité compte que les plans et stratégies exposés dans le présent rapport lui permettront :

- de s'assurer que le Parlement et le public sont convaincus de la rigueur du processus d'examen du CSARS et que, par voie de conséquence, ils sont certains que le SCRS utilise ses pouvoirs extraordinaires dans les limites de la légalité et d'une manière qui protège les droits civils des Canadiens le plus possible;
- 2. de savoir à quel point le SCRS protège effectivement les Canadiens contre le terrorisme ou toute autre menace à la sécurité nationale;
- 3. de fournir un rapport annuel complet de haute qualité et des études techniques probantes; et
- 4. de prendre des décisions judicieuses et de présenter de solides recommandations dans les rapports d'enquête sur les plaintes.

Activités connexes —

Examen externe du SCRS – Le Comité compte vérifier les activités du SCRS en menant une série d'études sur les principaux axes du programme du SCRS. En cours d'année, des incidents pourraient obliger le Comité à détourner les ressources prévues au programme pour régler des questions plus prioritaires pour le Canada.

Le Comité examinera en profondeur le processus employé par le SCRS pour recruter et diriger ses sources. Il examinera la pertinence de la politique existante et la mesure dans laquelle le Service respecte la loi, les directives ministérielles et la politique du SCRS.

En complément de l'étude faite l'an dernier de la façon dont le Service examine ses dossiers opérationnels, cette étude portera sur la gestion, le processus de surveillance et les critères de conservation associés aux dossiers de contrôle sécuritaire.

En vertu de l'article 16 de la *Loi sur le SCRS*, le ministère de la Défense nationale et celui des Affaires étrangères et du Commerce international peuvent, dans certaines conditions, demander l'assistance du Service pour la collecte de renseignements intéressant le Canada. Selon la Loi, cette assistance ne peut être demandée que pour les opérations menées à l'intérieur du pays. Le Comité examinera les renseignements que le SCRS recueillera et conservera, le cas échéant, sur le compte de Canadiens dans le cadre de l'assistance fournie aux termes de l'article 16.

En vertu de la *Loi sur le SCRS*, le CSARS doit scruter les renseignements que le Service échange avec les organismes étrangers et canadiens. En 2000-2001, il examinera les échanges effectués dans une mission étrangère dans le cadre du programme de liaison du SCRS avec les organismes étrangers. Cet examen l'amènera à se pencher sur les renseignements qui auront été acheminés à ces organismes par l'entremise de l'agent de liaison-sécurité affecté à cette mission par le Service.

L'un des principaux volets du mandat du Comité consiste à procéder chaque année à une étude approfondie de toutes les enquêtes menées par le Service dans une région du Canada. Ces études, dont chacune des régions est tour à tour l'objet, comportent une évaluation des décisions de ciblage, un examen des cas de sécurité interne et une analyse du processus d'approbation et de la conduite des enquêtes délicates.

En 2000-2001, le CSARS examinera les échanges de renseignements du Service avec des organismes canadiens, dont des ministères choisis, et des organes d'application de la loi. Le Comité de surveillance scrutera les renseignements échangés sous l'angle des ententes, politiques et lois existantes. Le but de son analyse sera en outre d'évaluer le degré de coopération opérationnelle entre le SCRS et les autres organismes, l'accent étant surtout placé sur les moyens employés par ceux-ci pour régler toute difficulté que pose la communication.

Le Comité examinera les renseignements que le SCRS fournit aux institutions gouvernementales dans le contexte des autorisations de sécurité et cela, en fonction des normes applicables de la *Loi sur le SCRS*, de la politique gouvernementale en matière de sécurité, des directives ministérielles et de la politique opérationnelle du SCRS.

Si les ressources le permettent, un autre projet sera peut-être entrepris en 2000-2001.

Cet examen porterait sur l'enquête menée à l'égard de certains agents étrangers en mission clandestine au Canada. L'étude évaluera la portée de l'enquête concernant les agents en question, les méthodes employées, les ressources engagées par le SCRS et l'opinion fournie au gouvernement par le Service. Les allégations de tentative d'influencer la politique canadienne seraient également examinées.

Plaintes et rapports ministériels — Le Comité enquêtera à fond sur les plaintes formulées en vertu des articles 41 et 42 de la *Loi sur le SCRS*, et sur les rapports qui lui sont transmis aux

termes de la *Loi sur la citoyenneté*, de la *Loi sur l'immigration* et de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

Indicateurs —

Examen exte rne du SCRS — Le Comité existe maintenant depuis plus de 15 ans. Nombre d'indicateurs d'efficacité subjectifs, comme les observations de parlementaires, d'universitaires, d'éditorialistes et de professeurs étrangers qui ont étudié le système canadien, attestent que, pour beaucoup d'observateurs indépendants, le Comité surveille bien le SCRS. À intervalles réguliers, on sonde des observateurs avertis pour s'assurer que le Comité est au courant des opinions de l'extérieur.

La valeur du Comité peut aussi être jaugée en constatant jusqu'à quel point le SCRS modifie ses procédures opérationnelles ou formule de nouvelles lignes directrices stratégiques pour donner suite, directement ou indirectement, aux recommandations contenues dans les rapports présentés à la suite des vérifications ou des enquêtes sur les plaintes. Le Comité dispose d'un programme pour voir dans quelle mesure le SCRS tient compte de ses recommandations.

Mentionnons un indicateur récent, quoique révélateur, de l'utilité du rapport annuel et des autres rapports publics du CSARS et de son travail en général, à savoir le nombre de visites à son site Web. Un autre indicateur, plus ancien mais non moins utile, est le nombre d'exemplaires qui nous sont demandés du rapport annuel et des autres rapports.

Enquête relatives aux plaintes et aux rapports ministériels — Le nombre de décisions qui sont annulées ou modifiées à la suite d'appels devant les tribunaux est un indicateur important de l'efficacité des enquêtes du CSARS sur les plaintes et de la pertinence de ses décisions.

Ressources connexes--

Les ressources nécessaires pour mener à terme les activités connexes du CSARS sont estimées à 1 369 000 \$, pour l'examen externe du SCRS, et à 939 000 \$, pour les enquêtes relatives aux plaintes. Comme les systèmes financiers du CSARS subissent actuellement certains rajustements, ces montants pourraient changer.

Section IV: Information financière

Tableau 1. Coût net du programme pour 2000-2001

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses prévues nettes	2 265
Plus : Services reçues sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	133
Cotisations aux régimes d'assurance des employeurs et coûts payés par le SCT	61
Protection des accidents du travail assurée par Développement des Ressources humaines Canada	0
Traitements et coûts des services juridiques connexes fournis par le ministère de la Justice Canada	0
	2 459
Moins: Recettes non disponibles	0
Coût net du programme pour 2000-2001	2 459

Section V: Autres renseignements

Lois et règlements

Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité